

## Cultures à intérêt apicole : C'est reparti en 2017 !

### *Le mot du président*

*Malgré les incertitudes qui pèsent sur les aides aux semis de cultures à intérêt mellifère, les Présidents des syndicats départementaux apicoles et moi-même ont décidé de repartir sur une prochaine campagne pour l'année 2017.*

*Ce sont les mêmes incertitudes qui avaient conduit à ne pas l'organiser en 2016. En effet, suite aux élections du Conseil Départemental de la Dordogne et de celles du Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine, les compétences respectives de ces deux assemblées ont changé et la réorganisation des services administratifs a pris plus de temps que prévu.*

*La volonté politique d'aider l'apiculture départementale est toujours bien affirmée et les services administratifs font tout pour que les choses avancent mais il faut que le cadre d'intervention soit bien défini. Or, aujourd'hui il reste quelques détails que les services agricoles du département essaient de résoudre au plus tôt.*

*Ce sont donc les raisons pour lesquelles APIDOR n'est pas en mesure pour cette année de vous proposer une participation financière de la collectivité sur le prix d'achat des semences. Nous vous proposons cependant ces semences au prix coûtant négocié au mieux avec nos fournisseurs.*

*Si nous ne voulions pas casser la dynamique qui a permis le semis de 172 ha en 2015 il fallait redémarrer cette campagne 2017.*

*Je vous remercie de la confiance renouvelée que vous témoignez à APIDOR et espère que malgré cette absence d'aides ce sont nos abeilles qui nous remercieront.*

*Michel FRUGIER.*

# Rappel du cahier des charges de participation

## ☞ Qui peut bénéficier de ces semences ?

- Les apiculteurs qui souhaitent implanter des cultures sur des parcelles leur appartenant.
- Les agriculteurs qui mettent des parcelles en gel dans le cadre de la P.A.C, dès lors qu'un partenariat même informel est établi avec un apiculteur.

## ☞ Quelles sont les conditions à remplir pour bénéficier des semences ?

- S'acquitter de la participation **du coût** d'achat à la réservation.
- Renvoyer le bon de réservation **avant le 25 février 2017** (cf. bon de réservation joint)
- Réaliser le semis selon les bonnes pratiques agricoles.
- Ne pas faucher ou faire pâturer la parcelle avant la fin de la floraison de la culture.
- Implanter sur la parcelle un panneau fourni par APIDOR.

## ☞ Quels seront les différents types de semences disponibles ?

(cf. tableau de choix des espèces joint à la revue)

## ☞ Comment réserver ?

- Renvoyer le bulletin de réservation inséré dans le bulletin avant le **25 février 2017** accompagné du chèque, **exclusivement libellé à l'ordre d'APIDOR**

## ☞ Comment récupérer mes semences ?

- Dès que les semences seront disponibles vous serez informé par courrier du lieu de retrait de votre commande, l'objectif étant une disponibilité au 15 avril 2017.

## Renseignements :

**Jean-Jacques NEGRIER – Animateur filière apicole.**

Chambre d'Agriculture de la Dordogne

B.P 53 – Avenue du four prolongée - 24 600 RIBERAC.

☎ : 06 86 77 76 15 – Courriel: [jean-jacques.negrier@dordogne.chambagri.fr](mailto:jean-jacques.negrier@dordogne.chambagri.fr)

